

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2020

PRESENTS

C. PAIN - A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAULT - C. MOREAU - L. QUITTET
F. LECAMP - M. SABATIER - M. DELOUZILLIERES – L. TRAVERS - M. NEMMES – JB MENORET - C. BORE - B. ROBBE

ABSENTS EXCUSES.

M-O MECHIN pouvoir à F. GROUSSET
J. PELICOT pouvoir à L. QUITTET
J. FERMENT pouvoir à C. PAIN

Compte tenu des conditions sanitaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance en demandant le vote de la séance à huis-clos. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

I. FINANCES

1) Retrait de la délibération n° 2020_083 portant sur la DM n°1 du budget assainissement

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut retirer la délibération n°2020_083 portant sur la décision modification n°1 du budget assainissement car le montant des crédits disponibles, en section de fonctionnement, au chapitre 022 des dépenses imprévues, ne s'élevait pas à 10 000€ mais à 2856.57 €. L'erreur est liée à une confusion entre le montant des crédits disponibles entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Madame le Maire évoque dans les Divers sa démarche pour honorer les dernières factures arrivées.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

2) Autorisation de dépenser en investissement avant le vote du budget 2021

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu les délibérations du conseil municipal portant adoption des budgets primitifs 2020,

Vu les délibérations du conseil municipal portant adoption de décisions modificatives budgétaires relatives à ces mêmes budgets,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services et la continuité des opérations lancées, il convient d'ouvrir les crédits possibles ;

Il est proposé d'inscrire, par anticipation sur le vote du budget primitif 2021 des crédits en section d'investissement, soit 75 862.46 € de droit à dépenser et 48 221.14 € effectivement affectés sur les postes ci-dessous :

Chapitre	opération	désignation	article	montants en €
20	175	cession du droit d'utilisation	2051	4000.00 €
204	164	éclairage public	2041582	1000.00 €
204	198	réseau gaz	2041582	600.00 €
21	163	travaux bâtiments : électricité	21318	4994.00 €
21	184	acquisition terrain Barillet Deschamps	2111	3000.00 €

21	184	Travaux terrain Barillet Deschamps	2113	27 077.28 €
21	197	acquisition matériel service technique	2158	1681.86 €
23	196	passerelle de l'espace jeux, parcours santé	2313	5 868.00 €
TOTAL				48 221.14 €

L. TRAVERS est étonné du montant de 27 077.28 € concernant les travaux futurs pour le parc Barillet Deschamps. C. PAIN précise que cette somme correspond au contrat et avenant déjà signé depuis le début du projet et comprend l'entretien du parc pendant 2 ans. Elle convient par ailleurs que le résultat de la 1ere tranche n'est pas tout à fait conforme aux attentes qui était une jachère fleurie.

JB MENORET questionne sur les échelles. C PAIN complète qu'il s'agit de remplacer des échelles vétustes non conformes en terme de sécurité par de nouvelles avec garde-fous.

C. GOULESQUE questionne sur le gaz (600 €). Mme Le Maire indique que cette dépense sera certainement effective sur le 2^e semestre 2021 et correspond à notre participation pour le réseau gaz du lotissement des Rocantonnelles.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

3) Demande de subvention au titre de la FDSR

Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) est un dispositif mis en place par le département pour encourager l'investissement des communes. Au-delà des 2000 habitants pour les communes et communautés de communes, il s'agit du F2D (Fonds Départemental de Développement). Les dossiers doivent être transmis au conseil départemental avant le 31 décembre 2020. Pour être éligibles, les opérations concernées devront être achevées et commencées avant le 15 novembre 2021. Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention du département au titre de la FDSR, pour réaliser le projet et le financement d'une nouvelle aire de jeu à l'école qui a atteint sa garantie initiale de plus de 10 ans et le remplacement de la pelouse par du gazon synthétique de 9x14 m comprenant le décapage et la pose, dans la cour intérieure du centre de loisirs.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette demande.

4) Demande de subvention auprès de la CAF

Concernant le projet de réalisation d'une nouvelle aire de jeu à l'école et le remplacement de la pelouse par du gazon synthétique dans la cour du centre de loisirs, Madame le Maire propose de solliciter également une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Gazon synthétique	10 956.00€	FDSR socle	14 363.00€
Aire de jeu	17 930.15€	CAF	8 666.00€
		Autofinancement	5 857.15€
TOTAL	28 886.15€	TOTAL	28 886.15€

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

5) Demande de subvention au titre des amendes de police 2021

Les communes peuvent solliciter un soutien financier du conseil départemental au titre des amendes de police. Il s'agit pour le département de redistribuer les produits récoltés dans le cadre des amendes de police perçues sur le territoire desdites communes. Afin de prévenir les automobilistes contre les excès de vitesse, d'améliorer la sécurité des piétons et dans le cadre de la sécurité routière, F. GROUSSET propose :

- La création d'une zone 30 kms/h sur l'entrée de la RD428 (Rue de la Chabottière) avec mise en place d'une écluse, d'un plateau de ralentissement et d'une voie « douce » le long de la rue. Dans le même temps, il serait

créé un passage piéton sur ce plateau, afin de rejoindre la voie douce existante rue de la Chabottière au chemin rural (en face la rue de la Grenouillère) : coût total estimé de 31 536,59€ TTC

• La création d'un passage surélevé à l'entrée du parking de l'école pour joindre le trottoir actuel qui arrive de la rue des écoles et l'espace devant la mairie/Ecole : coût total estimé de 9 087,35€ TTC ; ainsi qu'une action pédagogique en instaurant le stationnement en marche arrière.

La subvention est calculée sur un montant maximal de 45 000 € HT. Une seule opération par collectivité est accordée par an. Si l'on présente des projets sécuritaires pour 33 853,28€, on peut prétendre à 15 000€ de subvention. Un montant s'élevant à 18 853,28 € HT resterait en autofinancement.

F. GROUSSET ajoute que le Conseil départemental qui est très sensible au concept du radar pédagogique et à la sécurité piétonne (cf notre projet accordé en 2020) est également très sensible à la création de voies douces. Le relevé des vitesses enregistrées par le radar pédagogique déjà mis en place rue de la Chabottière sera communiqué aux habitants.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
• Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière	33 853,28 €	• Demande de subventions au titre des Amendes de police • Autofinancement	15 000 € 18 853,28 €
TOTAL	33 853,28€	TOTAL	33 853,28 €

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil, tant pour elle que pour F. GROUSSET ayant délégation, de solliciter cette subvention et de signer tout document afférent.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette demande.

6) Participation exceptionnelle pour le Téléthon 2020

Madame le Maire propose de verser une participation exceptionnelle pour le Téléthon 2020 d'un montant de 500 €. Des informations complémentaires sur le Téléthon sont relatées dans les Divers par C. MOREAU.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

II. EAU – ASSAINISSEMENT

F. GROUSSET informe que le budget de fonctionnement du budget ASSAINISSEMENT est en déficit structurel et est en déséquilibre depuis plusieurs années. Dans le même temps les recettes de fonctionnement sont restées constantes. Un rattrapage est en cours pour les abonnés qui sont raccordés, mais qui ne sont pas assujetties au paiement de la redevance assainissement (sur la base de la consommation d'eau potable), soit 30 personnes. Toutefois, ce dernier point n'est pas suffisant pour équilibrer durablement notre budget pour les années à venir. Il faut aussi anticiper le coût de chaulage sur 2021 et d'autres analyses liées au COVID. La dernière augmentation date de Juillet 2015.

1) Taxe d'assainissement sur l'eau et abonnement à compter du 1^{er} janvier 2021

Une augmentation de la Part Fixe (abonnement) et de la Part Variable (taxe d'assainissement) de la consommation d'eau Usée comme suit :

Le tarif de l'abonnement passerait de 31€ HT/an à 40€ HT/an

La part variable passerait de 1.75€ à 1,881€ le m3 (soit + 7,5%)

Le gain pour la commune sur la base de 600 raccordements à l'Assainissement Collectif et d'une consommation actuelle de 55000 m3 s'élèverait environ à 12500 €/an.

Suite à plusieurs simulations, la répercussion sur la facture moyenne serait d'environ 10% sur la facture HT d'assainissement pour l'ensemble des abonnés. Soit pour une consommation de :

- 80 m3, l'augmentation serait de 10€/facture HT.

- 100 m3, l'augmentation serait de 11 €/facture HT.

- 120 m3, l'augmentation serait de 12.5 €/facture HT.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote par 17 voix pour et 2 abstentions.

2) Tarif de la PAC à compter du 1^{er} janvier 2021

Une augmentation de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) est également nécessaire. Madame le Maire propose de passer cette participation de 1500€ à 1800€ et s'appliquerait à tout permis de construire déposé à compter du 1^{er} janvier 2021. A savoir que dans les communes voisines, cette participation est de 2 000 € minimum.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

3) Convention avec VEOLIA pour le recouvrement de la taxe d'assainissement

M. GROUSSET indique que le syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable s'est engagé le 1^{er} janvier 2021, par le biais d'un nouveau contrat de délégation de service public (DSP) avec la société VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux, à qui il a confié la gestion de son service « eau potable ». La commune de Saint-Antoine-du-Rocher adhérente au SIAEP, assure la gestion de son service d'assainissement en régie. Considérant qu'il est nécessaire que la convention portant sur le recouvrement de la redevance « assainissement collectif » auprès des abonnés du service de l'eau potable soit en adéquation avec le nouveau contrat de DSP, M. GROUSSET propose la signature d'une nouvelle convention entre la commune de Saint-Antoine-du-Rocher et la société VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux. La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et sera conclue pour une période d'un an à compter de cette date. Au-delà de cette période, elle se renouvellera par tacite reconduction sauf résiliation prononcée par l'une ou l'autre des parties six mois au moins avant l'expiration de la période en cours, sans que la durée ne puisse toutefois excéder l'échéance du contrat d'affermage conclu entre la société et le SIAEP de Semblançay.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

III. URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
SCI DU COTTERON	D 977	984 m ²	12, rue de la Chahoulerie	199 000€	Mme Shurong REBRE

2) Levée d'un emplacement réservé et intégration au projet de la modification n°4 du PLU

Courant juillet 2020, nous avons reçu une demande émanant du consort PAIN concernant une mise en demeure d'acheter un terrain cadastré ZC 96 faisant l'objet de l'emplacement réservé n°10 au PLU.

Madame le Maire est concernée indirectement par cette demande, s'agissant de la famille PAIN, elle ne participe pas au débat ni au vote. En temps que 1^{er} Adjoint, M. GROUSSET est en charge des débats sur cette délibération.

L'emplacement réservé n°10 correspond à un élargissement de la voie de 15 m et à l'aménagement d'un carrefour. Ce dernier est suivi de l'emplacement réservé n° 1 qui correspond à la réalisation d'une bande boisée de 10 m de large. Un extrait du PLU ainsi qu'un extrait du PADD datant de 2008 sont exposés au Conseil. La commune dispose d'un délai d'un an, qui court à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire (soit le 8 juillet 2020) pour se prononcer par délibération du conseil municipal, sur l'achat ou non du terrain, c'est-à-dire la mise en œuvre de cet emplacement réservé.

Si le conseil municipal décide de lever cet emplacement réservé, la suppression de ce dernier sera inscrit à la modification n°4 du PLU de Saint Antoine du Rocher dont la procédure est en cours.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote par 16 voix pour et 1 abstention pour la levée de cet emplacement réservé n°10.

IV. INTERCOMMUNALITE

1) Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et communauté de communes dans notre cas. La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Les tableaux des charges transférées en fonctionnement et investissement, préparés par la CLECT du 12/11/2020 ont été présentés et votés lors du dernier conseil communautaire en date du 09/12/2020.

2 070 760 € sont remontés à la CCGCPR par l'ensemble des communes, dont 135 000 € par la commune de Saint Antoine. Madame le Maire demande d'approuver le rapport et le tableau des charges transférées présentés lors de ce Conseil municipal.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

2) PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié

Le PCRS est un fond de plan qui géolocalise précisément, à moins de 10 centimètres près, tous les éléments essentiels constituant une voirie (murs et clôtures, trottoirs et axes de la voie).

L'Etat impose, qu'à l'horizon 2031, l'ensemble des communes françaises dispose d'un PCRS afin de réduire les risques d'endommagement des réseaux, lors de nouveaux travaux notamment. L'objectif est d'améliorer la précision de l'emplacement des réseaux pour réduire le nombre d'incidents/accidents. Il permet également de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés.

Suite au dernier conseil communautaire, Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Gâtine et Choisses – Pays de Racan au PCRS avec le SIEIL, sans aucune prise d'options par notre commune.

Suite à l'intervention de J. PELICOT lors du dernier conseil sur le PCRS départemental, F. GROUSSET précise que la situation entre le SIEIL et le Département requiert un éclaircissement.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

V. DIVERS

C PAIN

- Corrige la délibération prise le 30.11.2020 concernant les dépenses en investissement lors du conseil extraordinaire en utilisant son droit au certificat administratif, selon les recommandations de la DGFIP ; et informe sur les actions pour équilibrer le budget et payer les factures dues.

- A assisté à la Commission Communautaire Economique au cours de laquelle ont été présentées les différentes entreprises et différents réseaux du site Polaxis.

- Présente les remerciements reçus en Mairie par les aînés qui ont apprécié leur colis de Noël dans le contexte actuel, ainsi que les vœux de différentes personnes.

- Informe que le contrat d'assurances de la municipalité avec la SMACL devait faire l'objet d'un appel d'offres avant fin décembre 2020. Cette information étant parvenue trop tard, un avenant d'un an a été demandé afin de pouvoir effectuer cette action dans de bonnes conditions pour 2022.

F. GROUSSET

- Temps de travail pour les agents du Service Technique : M. GROUSSET informe de la rencontre avec les agents techniques afin de modifier les horaires de leur temps de travail. A ce jour, sur les 4 agents, 2 sont sur un cycle de 2 semaines (1 semaine à 32h et 1 semaine à 38h, avec le vendredi en repos une semaine sur 2), les 2 autres agents sont sur une base de 39h payés 35, avec 25 jours d'ARTT/an, sans accord écrit et sans règles précises sur la gestion et la prise de ces jours d'ARTT.

Il leur a été proposé de mettre en place le cycle suivant : 1 semaine à 32 h et 1 semaine à 38h, soit 35h sur 2 semaines. Une rotation s'effectuera sur 2 équipes afin d'assurer une présence régulière de l'ensemble des agents. Afin d'être en conformité avec les textes réglementaires, cette nouvelle organisation doit être validée par le Comité Technique Paritaire qui se réunira le 21 février. Si le Comité est d'accord, cette organisation sera mise en place à partir de la semaine 9 en mars 2021. Cette nouvelle organisation ne modifie pas le recours aux heures supplémentaires le cas échéant, et si besoin, l'accord inclura la possibilité d'aménagement des horaires en cas de situation exceptionnelle (canicule par exemple...).

- **SIAEP** : suite à la procédure de révision de la concession de l'eau par DSP (Délégation de Service Public), 3 entreprises ont répondu. Suite à 8 réunions pour analyser les 5 offres proposées par les 2 sociétés), VEOLIA a été retenue pour la durée de la DSP de 15 ans. Différents engagements ont été validés :

- Le contrat permet de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations à hauteur de 80 000€/an soit 2 millions d'euros de travaux prévus sur 15 ans,

- Une valorisation du patrimoine de 16 000 euros/an supplémentaire, par rapport au contrat actuel,

- Les niveaux de performance de la future télé relève est de 97% les 3 premières années et de 98% à partir de la 4^{ème} année, avec la mise en place d'émetteurs de télé relève de 3^{ème} génération,

- L'engagement est encadré par l'application de pénalités contractuelles en cas de non-respect,

- La mise en place d'un Comité de suivi et de pilotage, des pénalités contractuelles si non-respect du contrat.
L. TRAVERS commente cette dérive à n'avoir qu'un seul fournisseur sur certains sujets tels que l'eau, la gestion des déchets, avec une augmentation financière inévitable pour le contribuable.
F. GROUSSET précise que la part fixe baisse de 46 à 38 € HT et la part variable passe de 0.38 € à 0.78€HT/m3 pour le délégataire. Pour la partie SIAEP, la part fixe passe à 37€ HT et la part variable reste à 0,16€ HT/m3. A compter de juillet 2021, le m3 passera de 1.61€ à 1.93/m3, pour une consommation moyenne de 120 m3.
- **Avancement de l'étude sur l'assainissement avec le cabinet DUPUET** : les agents techniques et administratifs ont été rencontrés par l'intervenante du cabinet nommé ci-dessus afin de faire un point précis et collecter les informations nécessaires à la mission. Les conclusions de cette étude sont attendues pour février/mars 2021.

C. BORE

- **Colis de Noël pour les aînés** : transmet les remerciements de tous les habitants qui ont bénéficié du colis et qui ont apprécié de recevoir des produits locaux ; suggère des bons d'achats chez nos commerçants pour l'année prochaine.
- **Recyclage des masques jetables** : négociation en cours avec la société Neutralis pour le récupérer les masques usagés : 1 900 masques peuvent être recyclés par borne, la commune de Neuillé-Pont-Pierre ayant également fait la démarche, Neutralis cherche à mutualiser l'action de collecte. Cette action de recyclage sera rappelée dans le Flash.

L. QUITTET

- Au vu du contexte sanitaire, les traditionnels vœux du Maire ne pourront être organisés en janvier 2021. Un projet de cartes de vœux pour chaque habitant est en cours. N. GUENAULT propose d'élaborer un message vidéo sur le site internet communal.
- Fait part de sa découverte fortuite en consultant le site de Val de Loire Numérique de la commercialisation de la fibre sur Saint Antoine du Rocher le 2^e semestre 2022, alors que celle-ci était prévue en 2021. L'ensemble de l'équipe municipale est très en colère, un courrier est en cours vers les instances concernées dont le Ministère. Tous les élus sont d'accord pour signer ce courrier. Depuis 15 ans, les habitants de Saint Antoine entendent le même discours sans résultat. L. QUITTET ajoute que Val de Loire Numérique est un bon exemple de DSP non pilotée et non gérée depuis 2019.
L. TRAVERS insiste qu'il n'est pas normal que les entreprises locales ne soient pas alimentées normalement à l'heure du télétravail. Le Président de la Communauté de Communes a un vrai rôle à jouer dans la mise en place de la fibre sur notre commune.

A. FLORENCE

Transmet l'appréciation des aînés pour les colis de Noël surtout dans le contexte actuel.

M. DELOUZILLIERES

Transmet les remerciements des aînés pour les colis de Noël qui apprécient les produits locaux, et la démarche de la Mairie/CCAS dans le contexte actuel.

F. LECAMP

Demande des précisions suite au commentaire reçu sur la page S'informer Sortir à Saint Antoine du Rocher concernant le dos d'âne rue du moulin d'Ardrée. C. PAIN précise que deux dos d'âne ont été installés sur cette route au niveau des passages du Golf. La suppression de l'ancien n'est pas jugée nécessaire dans la mesure où celle-ci coûte aussi cher que la création d'un nouveau ; et rappelle que le dos d'âne est prévu pour réduire la vitesse.

B. ROBBE

- **Plan Vigipirate à l'école** : lors de la visite de la gendarmerie, plusieurs recommandations ont été faites dont des films occultants et anti-déflagration, une alarme visuelle est préférée à une sonore, le besoin de communiquer inter-classes hors moyens personnels (téléphone portable) Concernant cette dernière demande, L. QUITTET précise qu'une étude est en cours. C. BORE précise qu'aucune école n'est équipée de la sorte. C. PAIN précise que toutes ces recommandations sont entendables mais représentent des dépenses importantes pour la commune et doivent être prioritaires.
- **Document unique** : en cours d'élaboration
- **RPQS** - Rapport Prix Qualité Service, à faire tous les ans : travail en cours sur les réseaux d'assainissement.

- **Bâtiment avec amiante à l'école** : Depuis 2012, un diagnostic fait état de la présence d'amiante sans action. 5 sociétés venues pour faire un chiffrage pour une isolation par l'extérieur. C. MOREAU suggère d'identifier le risque réel pour les enfants avant d'entreprendre des travaux, et de sécuriser la zone le cas échéant.

A. GOUBIN

- Commission Communautaire Sports et Vie Associative le 15 décembre : des sous-commissions vont être mises en place sur différents sujets (attribution des subventions, JO 2024). Une réflexion est engagée pour la labellisation de la commune, voire de la communauté de communes pour les JO de 2024. Peggy PLOU souhaite rencontrer les élus le 23 décembre 2020 afin de faire connaissance et échanger sur les différentes associations et structures existantes.

- Demandes en cours de nouveaux devis pour le projet self, suite à la réunion de la commission Ecole avec les cantinières notamment.

- Demande de devis pour la mise en place d'un système de déclenchement PPMS Attentat Intrusion + lignes téléphoniques interne et externe entre chaque classe.

- rendez-vous avec les associations de Saint Antoine du Rocher pour déposer leur demande de subvention pour l'année 2021, et échanger sur les projets/ besoins à venir. Les élus de la Commission Associations y participeront, ainsi que les élus qui le souhaitent, les samedis 16, 23 et 30 janvier entre 9h et 12h.

C. MOREAU

- **Colis de Noël** : transmet les remerciements des aînés très touchés, dans le contexte actuel, par ce colis qui favorise cette année les produits locaux.

- **Téléthon** : Elisée Ramond transmet ses remerciements à la Municipalité de Saint Antoine qui l'a soutenu dans son défi de 24 heures de marche délocalisé à Charentilly (lieu de résidence d'Elisée) au lieu du parcours traditionnel rocantonien, ainsi qu'à tous ses parrains et accompagnants de Charentilly. Elisée a battu son record kilométrique : 106,7 kms dans son jardin mais aussi de collecte : 6030 € (4 460 € en 2019).

A la performance d'Elisée s'ajoutent les dons des associations, de la Mairie, des individuels de Saint Antoine et communes voisines, des entreprises, la collecte en ligne. A ce jour, l'ensemble des collectes conduit à un résultat de 10 746 €. Résultat exceptionnel vu le contexte. C. MOREAU remercie vivement tous les donateurs, souligne l'action de notre correspondant de la Nouvelle République Dominique Nivelle qui a permis une communication extraordinaire et quasi quotidienne lors de cette action solidaire ; et espère que la soirée de remerciements pourra avoir lieu en janvier 2021.

- **Collecte de jouets pour les Restos du Cœur** : la Municipalité s'est associée à l'initiative des lycéens de Vaucanson pour organiser rapidement une collecte de jouets à la Mairie, l'Ecole et l'ALSH. La CPE et les lycéens de Vaucanson remercient la commune de Saint Antoine qui a largement contribué à la collecte 267 kg de jouets.

C. MOREAU remercie sincèrement tous les habitants de Saint Antoine pour leur générosité et leur participation dans toutes les actions solidaires menées sur la commune.

- La Commission Patrimoine se réunira début janvier pour récompenser les Maisons fleuries.

Fin de séance 23H40

Prochain conseil – séance extraordinaire le 25/01/2021 à 20H30 en Mairie.